

Commune d'Auderghem
Service de l'Urbanisme
Monsieur Matthieu Pillois
Échevin de l'Urbanisme
Rue Emile Idiers, 12
B - 1160 BRUXELLES

Bruxelles, le 19/05/2026

N/Réf. : AUD20115_759_PU
Gest. : AH
V/Réf. : 19282
Corr. : Damien Thomas
NOVA : 02/PU/2011303

AUDERGHEM. Chaussée de Wavre, 1758
(= partiellement en zone de protection de la maison personnelle et atelier du peintre Oleffe située au n.1885 de la même rue)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME: remplacer des châssis et la porte d'entrée en façade avant

Avis de la CRMS

Monsieur l'Échevin,

En réponse à votre courrier du 28/04/2026, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 13/05/2026, concernant la demande sous rubrique.



Localisation du bien © Brugis et © Google Maps

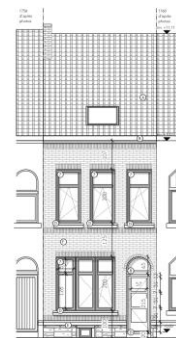


Photo et plan d'élévation de la façade existante et projetée, extraits de la demande

Bien que le projet n'ait pas d'incidence directe sur les perspectives vers et depuis le bien classé, la maison contribue au contexte urbain dans lequel celui-ci s'inscrit.

Le remplacement des châssis de la façade avant, avec des divisions plus appropriées, constitue dès lors une amélioration de la façade existante, pour autant que l'on opte pour des châssis de qualité réalisés dans un matériau approprié (pas de PVC).

En revanche, la suppression de la porte existante en fer forgé, finement ouvragée et de belle facture, au profit d'une porte standard, entraînerait un appauvrissement de la qualité architecturale de la façade. D'un point de vue patrimonial, cette porte devrait être préservée.

Veillez agréer, Monsieur l'Échevin, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

S. VAN ACKER
Président

c.c. : hlelievre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; mcore@urban.brussels ; urbanisme@auderghem.brussels ; crms@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; dthomas@auderghem.brussels